

Quand le conflit déconcerte

Approche bibliographique et critique de la violence dans le cadre des dispositifs de participation publique

Rapport réalisé par Roméo Bondon, doctorant en géographie, à la demande de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC), juin-juillet 2023.



Introduction

Les mots datent de juin 2023 : « *On doit rouvrir le débat [...]. On doit concerter ça [...]*¹. » Qu'importent le nom et la fonction du locuteur, qu'importe le thème sur lequel portent ses propos. Ce qui compte dans cette citation est la chose suivante : pour mettre publiquement en débat un sujet qui, à tort ou à raison, ne l'était pas jusqu'alors, il conviendrait désormais d'en passer par la concertation soit, très simplement, « *l'action de se concerter* ». De quoi s'agit-il, au juste ? Partons d'abord du lexique et de la grammaire. Dans la phrase citée, relevons qu'il n'est pas question de *se concerter*, c'est-à-dire selon un dictionnaire de « *s'entendre afin de prendre une décision en commun* », mais bien de *concerter*, ce qui, en l'absence de pronom, équivaut pour ce même dictionnaire à « *étudier, préparer une question, seul ou en accord avec d'autres personnes* » – sans garantie sur la décision finale, donc. On retrouve là l'approche de la Commission nationale du débat public (CNDP), créée en 1995, et devenue autorité administrative indépendante en 2002 : « *Une concertation est un dispositif participatif dont l'objectif est de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et/ou du grand public sur un projet, avant que la décision ne soit prise.* »

Ces définitions recoupent deux sens d'un autre verbe fréquemment employé dans de pareils cas, à savoir *consulter*. D'une part, une approche individualisée renvoie au fait de « *délibérer avec soi-même, en âme et conscience, réfléchir, peser le pour et le contre avant de prendre une décision* ». D'autre part, une approche qui inclut un collectif et non une seule personne implique de « *délibérer avec d'autres, pour prendre une décision commune* ». D'un côté on consulte *avant* de prendre une décision, sans que la consultation n'ait forcément d'effet sur celle-ci, tandis que de l'autre on consulte *en vue de* prendre une décision. Autrement dit : la décision sera celle qui se dégagera de la consultation. Toutefois, une distinction de taille sépare les deux notions – et, par conséquent, les pratiques qui leur sont associées. Selon Jean-Eudes Beuret, en effet, « *la concertation se distingue de la consultation par le fait d'être marquée par une construction collective* » (Beuret, 2012, p. 84). *Concierter* unilatéralement, seul, n'est autre que *consulter*. *Consulter* en commun, avec d'autres, revient à *se concerter*, à donner toute latitude au processus de concertation.

Conjointement à cet effort de définition, on peut convoquer le travail de synthèse fait par l'économiste Karim Berthomé pour tenir ensemble toutes les pratiques que le terme de concertation recoupe (Berthomé, 2013). Il rappelle ainsi, avec d'autres, qu'aucune définition nouvelle ne s'est imposée ces dernières années alors même que les pratiques concernées, elles, n'ont cessé d'être renouvelées. Et c'est par les pratiques, justement, « *que le sens de cette notion s'est largement forgé* ». C'est donc par l'étude des dispositifs de concertation et, plus largement, de participation publique, qu'il faudrait commencer afin de comprendre ce qui se joue derrière ces termes. Karim Berthomé poursuit : adopter une vision large ou restreinte de la concertation fera entrer dans son giron un ensemble de pratiques plus ou moins étendu. Dans un cas, « *la concertation serait [...] un ingrédient de tous les processus d'accordement multipartites [...] comme une notion inclusive* ». Dans un autre, « *la concertation est présentée comme un type de démarche participative qui se différencie des autres [et] est alors plutôt vue comme une catégorie de démarche d'accordement multipartite parmi d'autres* ».

La participation publique, une arborescence lexicale

Concierter, *se concerter*, *consulter*, mais aussi, on l'a lu dans les définitions citées, *délibérer* et, pourquoi pas, *négocier* : voilà quelques unes des actions qui innervent le champ de la participation publique depuis qu'elle s'est institutionnalisée en France il y a presque trente ans. De telles distinctions introductives pourraient sembler superflues. Néanmoins, dans un contexte où un véritable « *impératif délibératif* » (Blondiaux et Sintomer, 2002) s'est imposé, il est important de

1 « Emmanuel Macron veut relancer "le débat" sur "le temps scolaire" et envisage de réduire les vacances d'été », France Info, 27 juin 2023.

comprendre les mots qu'on utilise pour décrire ce même contexte. Ainsi, choisir d'inclure d'autres personnes que soi dans la décision finale suivant un processus de concertation ou, à l'inverse, choisir de ne pas le faire ; décréter une action d'une consultation préalable ou simplement en prendre bonne note sans garantir d'effet ensuite : voilà qui révèle deux manières bien distinctes de se figurer la participation publique dans un cadre démocratique.

D'ailleurs, la participation publique, qu'est-ce donc ? Juridiquement, c'est un principe consacré dans les instances internationales² et inscrit dans le Code de l'environnement afin de garantir « *l'information et la participation du public à l'élaboration de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement*³ ». Derrière ce principe se trouvent, en France, un ensemble d'institutions publiques, de procédures et de pratiques mises en œuvre à divers échelles territoriales dès lors qu'un plan, un projet ou un programme d'aménagement dont les effets peuvent être préjudiciables à l'environnement est envisagé. Débat public, enquête publique, concertation préalable, consultation locale sur les sujets projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement : voici les principales déclinaisons pratiques du principe fondateur, auxquelles il faut ajouter de nombreux dispositifs participatifs, consultatifs et délibératifs proposés par des institutions, des collectifs ou des associations. Il semble qu'en théorie, plus un projet d'aménagement ne peut échapper à la mise en place de l'une ou l'autre de ces procédures. Une sociologue rappelait il y a quinze ans que, concomitamment, « *tout se passe comme s'il n'existait plus sur le territoire métropolitain une seule localité où une association ne soit pas prête à se mobiliser contre les projets de l'État aménageur* » (Claeys-Mekdade, 2006). Première alerte : projets d'aménagement, participation publique et mobilisation citoyenne semblent avancer de manière conjointe – nous y reviendrons.

Donc, si en principe les projets d'aménagement sont accompagnés de dispositifs participatifs, rien n'assure que ces derniers soient efficaces, pertinents, circonstanciés. Les écueils entourant le champ de la participation ont été si nombreux à être soulevés ces trente dernières années que les bilans rétrospectifs sont souvent bien en peine lorsqu'il s'agit d'en présenter les bénéfices (Blondiaux, 2022). Il ne suffit pas, néanmoins, d'étaler les critiques émises à l'égard de l'institutionnalisation de la participation publique. Bien plus, ce sont les écarts entre les principes et les situations où ils sont mis en œuvre, l'analyse des contrastes entre la législation en vigueur et son application concrète, qui font tout l'enjeu des recherches en sciences sociales. Pour les disciplines s'y rattachant – sciences politiques, géographie, sociologie, ethnologie, économie, sciences de l'information et de la communication – la participation est donc avant tout un vaste champ où poussent des normes, des procédures, des acteurs, des actions, des critiques et des justifications. Tout fait matière à étude : qu'il s'agisse des dispositifs concrets de délibération et de concertation – institutionnels ou non – qui ont été développés peu à peu (Gourgues et Petit, 2022), comme des théories politiques et philosophiques leur servant de cadre ou les critiquant, en passant par l'observation de groupes sociaux précis prenant part à ces dispositifs, à l'instar des professionnel·les de la participation publique, des élu·es ou de collectifs militants. Si tout fait matière à étude, c'est le cas plus encore d'une dimension omniprésente dans le champ de la participation : le conflit.

Problématiser la participation par le conflit

L'étendue des recherches sur la participation publique en sciences sociales est vaste et composite. À titre d'exemple, depuis le lancement de la revue *Participations*, issue du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Démocratie et participation », dont l'ambition est de « *mobiliser les regards et les apports des différentes disciplines concernées (sociologie, science politique, philosophie,*

2 On citera le principe n° 10 de la Déclaration de Rio affirmant que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient* » (1992) ainsi que la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, (1998).

3 Titre II du livre I du Code de l'environnement.

histoire, urbanisme, géographie, psychologie sociale, sciences de l'information et de la communication, économie, etc.) sur cet objet commun qu'est la participation du public aux choix collectifs dans les démocraties contemporaines⁴ », 310 articles ont été publiés autour de la notion de participation. Donc, si on opte pour la focalisation la plus large possible, le corpus textuel regroupe des centaines et des centaines de publications – trop, bien sûr, pour être étudié en quelques semaines.

Le commanditaire de cette note nous a toutefois permis de faire un premier tri, puis nous a aidé à problématiser ce dernier. Le présent travail émane en effet d'une commande de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC), qui fédère depuis 2008 un réseau national de praticien·nes. Il s'insère plus précisément dans une thématique définie, intitulée « conflits et projets », se focalisant sur les projets d'aménagement conflictuels, thématique qui est elle-même divisée en deux axes. Le premier axe porte sur les « causes et effets des conflits autour des projets », dont le but est de « mieux comprendre la conflictualité dans les concertations », qu'une parenthèse précise quelque peu : « radicalisation des discours, violence verbale... » À titre préparatoire, nous pouvons d'ors et déjà noter que les conflits innervent le champ de la participation publique tout comme les articles portant sur ces enjeux. Plutôt que des objets séparés, Laurent Mermet nous rappelle d'ailleurs que « le conflit n'est pas soluble dans la concertation » (Mermet, 2015). Que les conflits soient redoutés ou encouragés, que leurs manifestations concrètes soient décrites ou que leur absence soit déplorée, ils constituent l'un des aspects privilégiés par la recherche sur le fonctionnement de la participation publique et ses jalons théoriques (Bobbio et Melé, 2015).

Revenons un instant à la citation inaugurale de cette note ou, plutôt, au contexte de sa formulation. Il s'agirait on l'a dit, d'ouvrir le débat public à un thème quelconque « en concertant ». Il n'est pas anodin qu'un tel appel ait été prononcé alors que la principale institution représentant le tournant délibératif pris par l'État français, la CNDP, voit son indépendance remise en question⁵. Que dans le même temps, plusieurs mobilisations sociales massives, sur des terrains divers, n'ont donné lieu à aucune redéfinition des projets contestés. Bien plus, la réponse adoptée a été, dans un cas, l'usage d'outils constitutionnels permettant de passer outre une potentielle opposition parlementaire et, dans un autre, l'usage de la force, de la violence ou de la brutalité – il faudrait trouver le terme juste – pour réprimer l'expression d'un désaccord dans la rue, dans un champ, dans des quartiers populaires en périphérie des grandes villes. Ce détour n'est pas vain, ni gratuit : la période est saturée par le champ lexical renvoyant à la concertation et à la violence – l'angle justement choisi par l'ICPC pour cerner une des évolutions concernant le couple « participation et conflit ».

Reprenons. Le second axe sélectionné par l'ICPC dans son travail sur « conflit et projets » indique une question plus restreinte : « comment est gérée et vécue la violence », celle-ci considérée alors comme « une manifestation du conflit⁶ » ? Pour étayer ce dernier point, une enquête a été réalisée en janvier et février 2022 par le biais d'un questionnaire en ligne auquel ont répondu 23 personnes⁷. Les principales questions posées renvoient aux situations violentes éprouvées par des animateurs ou animatrices de dispositifs participatifs : à quelle occasion se manifestent-elles ? Comment la violence s'exprime-t-elle ? Qui est le destinataire ? Quelles en sont les conséquences et les causes ?

4 Note de présentation de la revue *Participations* sur son site Internet. Nous avons référencé l'ensemble des articles parus dans les 35 numéros de la revue dans le but d'effectuer un traitement textométrique et, ainsi, fournir des données quantitatives sur les termes employés dans les articles concernés, leur contexte d'utilisation et les occurrences récurrentes les entourant. Toutefois, le temps que demande un tel travail ne s'est pas avéré compatible avec le temps défini pour l'écriture de cette note. Gageons qu'une future étude permettra de prendre la suite de ce travail.

5 Laurent Mauduit, « Emmanuel Macron veut museler le débat public », Mediapart, 8 avril 2023 [en ligne].

6 Toutes ces citations sont issues de la brève notice de présentation présente sur le site de l'ICPC.

7 Institut de la concertation et de la participation citoyenne, « Situations de violence dans les dispositifs participatifs : comment sont-elles vécues ? », 2022 [en ligne].

Ces situations ont-elles été anticipées par les participant·es ? Comment ces situations ont-elles été vécues ?

Malgré un effort de problématisation, engager une étude autour du couple « participation et conflit » reste pour le moins intimidant. Outre les centaines d'articles, livres et rapports écrits depuis la parution de la loi dite Barnier en 1995⁸, qui nous servira de borne temporelle inférieure, la littérature portant sur les conflits sociaux, les conflits d'usages et les conflits territoriaux dans laquelle les enjeux liés à la participation publique tiennent une place centrale sont nombreux, eux aussi, à aborder ces mêmes thématiques par des angles différents. La production scientifique se compte dès lors en milliers de publications. Quelle approche nous faut-il privilégier pour apporter un regard synthétique et critique sur le sujet ? Quel fil directeur doit-on suivre afin de cheminer dans les recherches existantes ? Le cadrage préalable à l'étude commandée, notre propre compréhension dudit cadrage et, enfin, le public concerné par cette note, ont été trois dimensions déterminantes dans la définition du sujet.

Éléments de cadrage

Partons, à nouveau, de la commande initiale. Le premier axe renvoie à un questionnement qu'un chercheur ou une chercheuse en sciences sociales aurait pu formuler : il s'agit de comprendre un fait social mouvant, que l'évolution, perçue ou constatée, étonne et interroge – en l'occurrence, une évolution quantitative et/ou qualitative de la conflictualité dans le cadre des dispositifs de participation publique et un accroissement de ses potentielles manifestations violentes. Le second axe renvoie lui à une constatation faite par des professionnel·es et consignée dans une enquête menée par un institut regroupant une partie de ces mêmes professionnel·les. La focale s'est rétrécie et déplacée : il s'agit maintenant de recenser la proportion de praticien·nes impliqué·es dans des processus de concertation qui ont eu à composer avec des situations vécues et perçues comme violentes dans le cadre de leurs interventions. D'un fait social éminemment complexe, on passe ainsi aux expériences individuelles des membres d'un groupe professionnel, dont le quotidien est en partie redéfini par les évolutions du cadre général abordé dans le premier axe, et aux pistes à envisager afin de prévenir ou mieux vivre les situations violentes expérimentées. Tandis que la littérature entretenant participation et conflits est abondante et concerne diverses disciplines, les articles portant spécifiquement sur les manifestations violentes d'un conflit dans le cadre d'un dispositif de concertation nous ont paru dans un premier temps introuvables.

Ainsi, une première difficulté apparaît. Comment rendre compte d'un véritable foisonnement scientifique par le biais d'une question précise, émanant d'un institut de praticien·nes et qui, elle, ne semble pas trouver d'écho académique ? Comment comprendre et expliquer ce tel déséquilibre entre un thème général et une question précise ? Comment affirmer ou infirmer une évolution perçue, souvent mentionnée, mais jamais prouvée, sans pouvoir s'appuyer pour cela sur un corpus qui lui est consacrée ? Enfin, l'axe identifié – les manifestations violentes du conflit dans le cadre de dispositifs participatifs – est-il simplement validé par la recherche en sciences sociales ? L'écart d'échelle, mais aussi de nature entre les deux axes d'étude – l'un très général et dûment documenté, l'autre bien plus restreint et passé sous les radars scientifiques – a imposé un traitement particulier dans le choix du corpus puis dans les manières de se l'approprier. Une contrainte à laquelle s'ajoute la prise en compte de l'écart séparant les pratiques et attentes de la communauté à laquelle s'adresse la production des sciences sociales avec celles des praticien·nes réuni·es au sein de l'ICPC.

Structure du rapport

D'abord, considérant que les mots employés sont importants, la première question sur laquelle nous nous sommes penché est la suivante : de quoi parle-t-on ? Une première partie aura pour enjeu de

8 Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite Loi Barnier.

d'interroger les termes au cœur de la commande – « participation », « concertation », « conflit » et, plus loin, « radicalisation » et « violence » – à l'aune d'un corpus d'une centaine d'articles, ainsi que cerner les contours de leur usage conjoint. Qu'est-ce qui lie participation et conflit ? Qu'elle est l'histoire commune de ces deux notions ? Le contexte actuel redéfinit-il leur relation ? En somme, vaut-il mieux parler d'une « radicalisation des conflits », d'une « montée en conflictualité de la participation » ou n'en pas parler du tout pour leur préférer une analyse différente ? Qu'en dit la littérature scientifique ? Qu'est-ce qu'indique ses manques, ses silences ? Les termes du questionnement sont-ils seulement pertinents et employés à bon escient ?

Nous avons, au sein de ce corpus, essayé de définir les principaux thèmes, projets, territoires et théories abordés, ainsi que la manière dont ces éléments sont traités afin de cerner plusieurs redondances ou traits saillants. Une attention particulière a été portée aux termes et situations conflictuelles et, surtout, violentes, afin de donner l'assise la plus robuste possible aux questionnements adressés par l'ICPC. Essayant de trouver un pont entre la mise en évidence de structures collectives, de fonctionnements généraux, et la perception individuelle des situations violentes, nous avons, à partir de quelques publications récentes, consacré un paragraphe à un aspect qui nous paraît fécond, à savoir le statut des *émotions* dans la participation publique.

La partie conclusive comporte une teneur plus méthodologique. Il s'agira de montrer qu'au sein de la communauté scientifique identifiée, l'exclusion d'une partie du couple « participation et conflits » tend à mettre de côté les formes de participation qui sont exclues des dispositifs institués, impliquent de les quitter ou qui, par simple souci critique sont disqualifiées. N'étudier que la participation empêche de percevoir l'influence des conflits passés, présents ou envisagés sur la conduite d'un processus donné, de même que n'opter que pour une appréhension conflictuelle de la participation implique souvent de laisser de côté la description de ces mêmes processus.

1) Conflit et participation : cerner les évolutions d'un couple indissociable

La participation : gérer des conflits sociaux

Au principe de la participation publique réside une volonté politique de gestion des conflits d'aménagement et d'environnement. Celle-ci suit trois objectifs : répondre autrement que par la répression à une « *montée contestataire* » qui, à partir des années 1970, met en péril plusieurs projets d'aménagements d'envergure (Claeys-Mekdade, 2006) ; apporter une légitimité démocratique aux projets d'aménagement du territoire afin de garantir une acceptabilité suffisante de la population pour agir ; garantir l'accès à l'information et à la participation publique à tout le monde, conformément aux directives internationales qui s'élaborent dans les années 1990. Ces objectifs mettent en évidence ce que Guillaume Gourdes a qualifié comme étant l'« *ambivalence de nature* » des dispositifs participatifs, en tant qu'ils sont « *à la fois [une] issue symbolique et [une] réponse procédurale aux conflits, mais aussi forme de gouvernement de la conflictualité* » (Gourgues, 2013, p. 16).

Pour Loïc Blondiaux, la « *prévention et la réduction des conflits sociaux* » est en effet l'un des « *objectifs prioritaires* » de l'institutionnalisation de la participation qui s'instaure à la fin des années 1990 (Blondiaux, 2008, p. 138). Voyons dans cette affirmation à la fois un constat et une mise en garde : parmi les risques impliqués par cette trajectoire, l'auteur indique ainsi que la participation pourrait se transformer en « *un instrument de gestion ordinaire des conflits* » (Blondiaux, 2011, p. 29), ce que confirme Jean-Marc Dziedzicki lorsqu'il parle de la participation comme d'une « *simple technique de gestion des conflits sociaux* » (Dziedzicki, 2015, p. 151). Notons enfin que si le terme de « gestion » disparaît des derniers écrits de Loïc Blondiaux, c'est qu'il semble assumer un jugement plus affirmatif et pessimiste à l'encontre de la trajectoire prise par les pratiques de participation publique depuis leur instauration. Il relevait ainsi récemment « *le*

paradoxe de l'impératif participatif : né d'une aspiration à l'égalité, il s'est transformé en composante de la vulgate managériale et du lexique gouvernemental » (Blondiaux, 2022, p. 75).

Si nous sommes partis des différentes critiques à l'encontre de la participation publique, c'est qu'elle sont dominantes dans les articles scientifiques portant sur ses dimensions conflictuelles (Bobbio et Melé, 2015). Les principes philosophiques à la source des dispositifs délibératifs comme les dispositifs eux-mêmes sont en effet très largement remis en question, décriés ou simplement commentés dans le but évident de dénoncer ce qui ne fonctionne pas afin de promouvoir ce qui pourrait mieux convenir. Certain·es auteurs et autrices se bornent à apporter un regard réflexif sur les dispositifs institués tandis que d'autres remettent en cause les principes fondateurs de la participation publique (Mouffe, 2016). Pour Luigi Bobbio et Patrice Melé c'est d'ailleurs l'indice d'un mélange des genres qui survient dans certains travaux entre des aspects descriptifs et des aspects normatifs, voire prescriptifs. Le scepticisme des deux auteurs cités quant à la généalogie présenté tient moins à sa contestation qu'au point de vue normatif, « *agoniste ou agonistique* », envers toute forme de conflit, auquel elle renvoie implicitement (Bobbio et Melé, 2015, p. 11). Une manière de sortir de cet enfermement serait, pour eux, de privilégier la description sur la critique à l'instar, parmi d'autres exemples, de Sylvie Clarimont, qui s'est laissée « embarquer » en tant qu'observatrice dans une procédure de débat public organisé par la CNDP (Clarimont, 2020).

Depuis l'état des lieux « critique sur la critique » de Luigi Bobbio et Patrice Melé, un fait important est néanmoins venu soutenir la lecture gestionnaire qu'il est possible d'avoir de la construction de la participation publique en France. L'ordonnance du 3 août 2016 sur le dialogue environnemental et le décret de 2017 la mettant en application, derniers textes législatifs en date portant sur la participation publique, font suite à deux mobilisations d'envergure où la réponse choisie par le pouvoir politique a été dans les deux cas la répression, occasionnant à Sivens, dans le Tarn, la mort d'un manifestant. Ces textes de lois entérinent les liens qui peuvent être établis entre des mouvements sociaux contestant des projets d'aménagements portant une atteinte à l'environnement et la conduite gestionnaire de la participation publique.

Depuis, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a livré, en 2020, un rapport proposant suivant son titre « *une contribution au bilan de la réforme des procédures d'information et de participation du public de 2016* ». Ses autrices et auteurs rappellent que le premier enjeu de ces réformes était « *de favoriser le passage à une société plus délibérative* » et « *de permettre grâce à des débats encadrés de réduire la conflictualité* » (Besse et al., 2020, p. 3). Le bilan est nuancé : une série d'apports sont mis en avant – l'augmentation du nombre de concertations et de garants, le débat d'un « *changement culturel* » – de même que de nombreux points faibles – manque d'appropriation des dispositifs et inégalités multiples dans cette appropriation, absence de critères d'évaluation et de suivi. La lecture de ce rapport semble pointer deux trajectoires contradictoires : d'une part, la reconnaissance du fait que « *le droit de l'environnement a récemment évolué sous la pression de conflits* » et, de l'autre, la mise en avant du fait qu'« *efficacité et efficience se mesurent aussi à l'aune de la réduction des conflits* » – ceux-là même, donc, qui font avancer le droit. Une conclusion partielle : les conflits sont présentés parfois comme la source d'évolutions législatives en faveur de l'environnement, parfois comme une échelle permettant d'évaluer la bonne tenue de la participation publique.

Description thématique du corpus étudié

Les articles que nous avons étudiés et réunis dans un corpus ne sont évidemment pas étranger au contexte épistémique décrit (Bobbio et Melé, 2015), ni à l'évolution du contexte législatif et politique dans lesquels interviennent les dispositifs de participation publique. Aussi, nous avons cherché à relever les thèmes les plus fréquemment traités, les aires géographique décrites, le type de production intellectuelle dont il s'agit, afin de cerner les redondances et les points aveugles que

notre corpus présente, dans une démarche proche, quoique moins rigoureuse et fournie, de celle déjà mise en œuvre par une équipe de sociologues il y a une dizaine d'années (Torre et *al.*, 2010). Pour définir ce corpus, nous sommes parti de plusieurs synthèses et bilans afin de nous acculturer au champ recherche identifié, avant d'approfondir plusieurs cas précis en fonction des mots-clés énoncés plus haut et de suivre le fil tendu par le jeu des citations académiques. Brièvement, notons que le corpus identifié comporte des articles aux desseins variables, qui traduisent les différents discours attendus dans des revues académiques. Certains sont des bilans autour d'une notion ou d'une ensemble de notions, d'autres des études de cas portant sur des thèmes, des territoires ou des acteurs précis, d'autres encore sont des explorations conceptuelles à partir de travaux empiriques passés.

Nature des projets d'aménagement

C'est là, peut-être, une des données les plus intéressantes, quoique peu surprenantes. La plupart des articles de notre corpus portent sur des projets d'implantation d'infrastructures énergétiques. On compte ainsi des contributions portant sur des infrastructures hydrauliques, que ce soit à propos de la mémoire de projets de barrage contestés (Flaminio et Le Lay, 2017), sur les négociations à l'œuvre pour requalifier les cours d'eau touchés par des ouvrages hydrauliques (Riegel, 2018a) ou à propos de conflits environnementaux emblématiques, à l'instar de celui entourant le projet de construction du barrage du Testet à Sivens (Bès et *al.*, 2015 ; Pelletier, 2015 ; Berlan, 2016). Les énergies renouvelables tiennent une place de choix dans ce corpus, entre l'installation de parcs éoliens terrestres (Valette, 2015 ; Pech et *al.*, 2021) ou off-shore (Beuret, 2016), de parcs photovoltaïques (Baggioni, 2014 ; Baggioni et Cacciari, 2019) et, plus récemment, de méthaniseurs (Camguilhem, 2018 ; Bourdin, 2020a, 2020b ; Bourdin, Jeanne, Raulin, 2020 ; Lanotte et Rossi, 2022). Enfin, le nucléaire, qu'il soit question des centrales ou du retraitement des déchets radioactifs, suscite de nombreuses études (Chambru, 2015, 2018, 2022 ; Carlino, 2018). Ce dernier cas renvoie à un autre thème privilégié, celui des déchets (Bobbio et *al.*, 2016 ; Sébastien, 2018), et indique une catégorie à même nous semble-t-il de traverser chacune des études citées : les nuisances et les dégradations. Qu'elles soient perçues ou anticipées et redoutées, dévoilées ou dissimulées, qu'elles recoupent des inégalités structurelles ou qu'elles se concentrent sur quelques territoires précis, l'épreuve des nuisances et la constatation d'une dégradation est un dénominateur commun dans les conflits entourant les projets d'aménagement. On peut remarquer ici que ce sont les projets avec le plus d'effets sur un territoire et ses habitant·es qui sont les plus suivis, commentés, étudiés.

Territoires et territorialisation

La plupart des articles recensés se concentrent sur un type de territoire présentant une cohérence géographique. Ainsi, par exemple, du littoral. L'aménagement touristique ou portuaire induit des pressions environnementales, de potentielles nuisances et recoupe des conflits d'usage ou de voisinage préexistant, qu'il peut exacerber (Cadoret, 2011, 2017 ; Cadoret et *al.*, 2012 ; Beuret et Cadoret, 2014). S'ajoute à cela les processus de territorialisation, par le biais de plans de prévention ou de zonages réglementaires, qui induisent des limitations ou des contraintes pour certains acteurs. On retrouve dans cette catégorie les négociations entourant les plans de prévention des risques industriels (Martinais, 2015) et les discussions à l'amorce de la rédaction des chartes de parcs nationaux visant à protéger certains zones naturelles (Laslaz, 2020).

Dispositifs et évaluation

Les procédures participatives se distinguent par la nature des dispositifs mis en œuvre, qui peuvent différer sur des territoires conjoints ou à propos de thèmes similaires. Plusieurs contributions se donnent pour mission d'étudier l'un ou l'autre de ces dispositifs, afin d'évaluer leur efficacité et leurs effets, ainsi que d'identifier leurs apports ou les écueils qu'ils comportent. Parmi ces

dispositifs, on notera le débat public, garanti par la CNDP (Clarimont, 2020), l'enquête publique, le tirage au sort afin de constituer des mini-publics délibératifs (Seguin, 2015 ; Paulis et *al.*, 2022) ou encore les budgets participatifs. Une partie de la littérature académique est consacrée à la description des évolutions frappant ces dispositifs et les personnes les promouvant. Ainsi, avec d'autres, Magalie Nonjon s'est attachée à décrire la professionnalisation des praticien·nes de la participation publique (Nonjon, 2005) et la mise en marché des dispositifs employés (Mazeaud et Nonjon, 2015), deux phénomènes marquant à la fois une institutionnalisation de la participation publique et une marchandisation de sa mise en œuvre, qui conduit selon Guillaume Gourgues à une dépolitisation du principe de participation (Gourgues, 2018).

Acteurs : rapport à la participation et inclusion

Les trajectoires présentées au-dessus traduisent l'appropriation du principe de participation et des dispositifs concrets qui l'accompagne par des acteurs aux intérêts divergents. Nombre d'articles s'intéressent ainsi à un type d'acteurs précis, que ce soit pour tenter de comprendre leur absence ou, au contraire, de percer à jour la motivation des plus investis. Parmi ces acteurs, citons les élu·es (Baggioni, 2009 ; Beuret et Cadoret, 2011 ; Petit, 2020), dont il s'agit de savoir quel usage ils comptent faire des dispositifs qu'ils accueillent sur leurs communes ; les habitant·es (Chelzen et Jégou, 2015), qui restent trop souvent à la marge de ces dispositifs en raison de seuils les mettant à l'écart (Berger et Charles, 2014) ; les professionnel·les de la concertation, souvent issus du monde associatif ou militant (Nonjon, 2005 ; Riegel, 2018b) ; les tiers-garants, enfin, qui doivent assurer la bonne tenue des débats (Dziedzicki et Michel, 2017) au prix d'un travail émotionnel important (Dechezelles, 2018). À ces acteurs s'ajoute l'identification de stratégies collectives et de sentiments partagés, parmi lesquels le NYMBY (*not in my backyard*) régulièrement réfuté (Sébastien, 2013) et l'attachement aux lieux, aux territoires, qui serait un facteur important de mobilisation (Cadoret, 2017 ; Sébastien, 2022).

Des notions transversales

On peut observer que des notions interviennent fréquemment de façon transversale, quels que soient la nature des projets évoqués ou leur situation géographique. Parmi elles, la notion de « démocratie » est certainement la plus représentée, car en filigrane de toutes les productions recensées. Les dispositifs de participation publique sont présentés tantôt comme des leviers pour qu'une culture de la démocratie participative ou délibérative se développe, tantôt comme autant d'écrans délibératifs entravant la mise en place de formes démocratiques plus directes ou radicales (Mouffe, 2016), le plus souvent à mi-chemin entre les deux acceptions. Par ailleurs, il est souvent fait mention de l'*acceptabilité sociale* entourant un projet (Raufflet, 2014 ; Barbier et Nadaï, 2015 ; Oiry, 2015 ; Kermagoret et *al.*, 2015 ; Boissonnade et *al.*, 2016 ; Flanquart, 2020), notion à laquelle on peut adjoindre le couple confiance-méfiance qui l'accompagne fréquemment (Beuret, 2016). L'expression est assez importante pour qu'on prenne le temps d'en déplier la définition. Reprenons celle donnée par Rémi Barbier et Arthur Jobert dans le *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, la démocratie et la citoyenneté* : « Terme désignant l'enjeu de réception par les personnes ou groupes concernés des mesures de politiques publiques, des innovations sociotechniques ou des projets territoriaux, lors de leur déploiement puis tout au long de leur cycle de vie, et susceptible de donner lieu à des conflits et controverses ainsi qu'à des processus de discussion et d'adaptation. Par extension, le terme désigne l'anticipation de ces phénomènes par les porteurs de projets ou les responsables de politiques publiques et les stratégies qui en découlent (*stratégies d'acceptabilité*). » (Barbier et Jobert, 2023) Là encore, une ambivalence apparaît entre la description d'un effet – la bonne ou mauvaise réception par un groupe d'une mesure – et les stratégies des commanditaires d'une mesure pour que cette mesure soit acceptée.

La violence, un point aveugle de l'étude des conflits ?

Au terme de cette exploration thématique, il apparaît que des allers-retours constants sont opérés entre des études de cas détaillés, issus de recherches empiriques, et des tentatives de montée en généralité sur la nature et les raisons de la conflictualité à propos des projets d'aménagement. Ainsi plusieurs tentatives ont été faites pour essayer de compiler les causes menant à des situations conflictuelles (Torre et al., 2010 ; Dziedzicki, 2015) dont la plus convaincante est résumée dans le schéma ci-dessous :

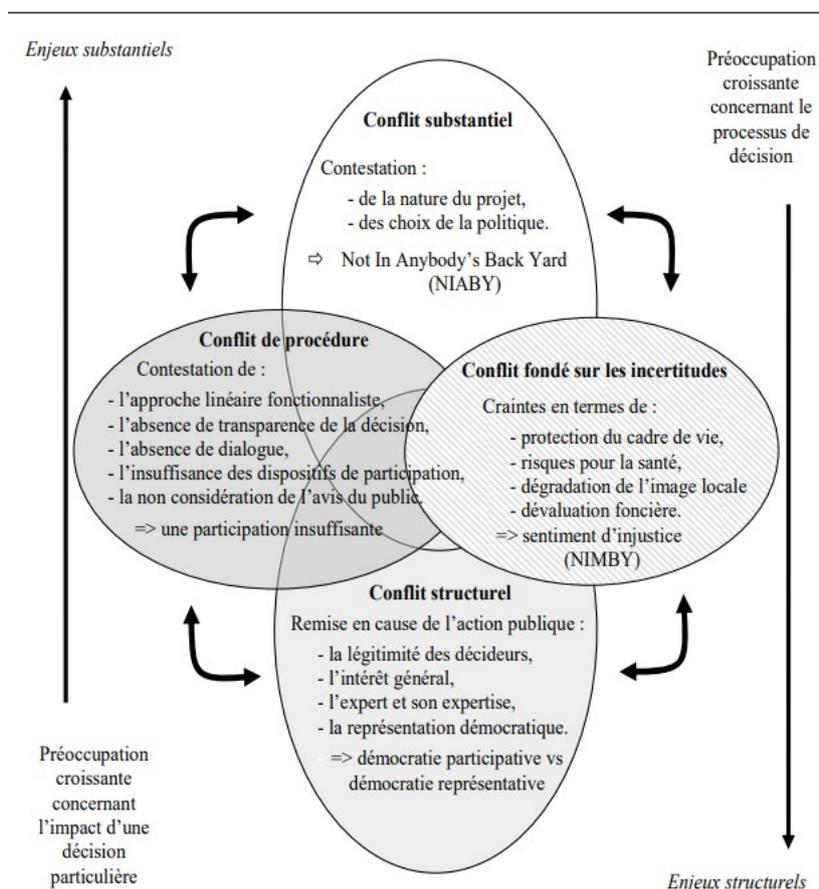


Figure 1: Tirée de Dziedzicki, 2015.

Quatre types de conflit sont ici mis en évidence : des conflits suscités par la nature du projet (substantiel), par la manière dont ce dernier est mis en œuvre (procédure), par le principe même qui soutient cette mise en œuvre (structurel) et, enfin, par les anticipations et les craintes déclenchées par le projet (incertitudes). Notons qu'une dimension temporelle et évolutive fait défaut à cette synthèse : si plusieurs causes peuvent être convoquées et se renforcer mutuellement, comment évoluent les conflits dans le temps ? Plusieurs contributions récentes ont commencé à prendre en charge ce questionnement, dans une tentative de synthèse historique (Tarragoni, 2021) comme à propos de cas précis, en l'occurrence l'énergie nucléaire (Carlino, 2018).

Autre absence de ce schéma, les manifestations concrètes des conflits, qui demande une description ethnographique fine et leur intensité, qui implique une inscription dans un temps long. La nature de notre questionnement impose de nous demander quelles sont les causes dont résulte le durcissement d'un conflit, son désamorçage ou qui conduisent des acteurs impliqués à se désengager d'un dispositif institué. Pour caractériser l'évolution potentiellement violente d'un conflit, plusieurs termes proposés par le commanditaire sont à notre disposition, au premier desquels « violence », bien sûr, mais aussi « radicalisation », ce à quoi on peut ajouter « montée », « accroissement »,

« recrudescence », « durcissement ». L'enjeu de la partie suivante est donc d'étudier, au sein de notre corpus, l'utilisation de ces termes, leur récurrence, les raisons de leur présence ou de leur absence et, enfin, la pertinence de leur emploi.

2) Une manifestation du conflit : la violence

Évaluation du problème : approches quantitative et qualitative

« Les données concernant l'état de la conflictualité sont peu nombreuses, et souvent lacunaires » a rappelé André Torre il y a une dizaine d'années (Torre et al., 2010, p. 2). Force est de constater que l'évaluation quantitative de la conflictualité et de son intensité dépend de données bien éparpillées. Nous avons procédé à une recherche par mots-clés dans le corpus d'articles sélectionnés. Ce qui est apparu d'emblée, c'est qu'aucun article ne traite spécifiquement des situations violentes dans le cadre de dispositifs de concertation. Les seuls travaux qui y consacrent une large place sont ceux qui intègrent les mouvements sociaux dans leur étude : soit que les enquêtés participent à la fois à des dispositifs institués de participation publique et à des mobilisations militantes (Chambru, 2018, 2022) ; soit qu'il s'agisse de militant·es qui font l'apprentissage de la grammaire de la participation (Laura Seguin, 2015 ; 2016) ; soit, enfin, que ces travaux portent spécifiquement sur les situations de rupture avec la participation publique institutionnalisée (Berlan, 2016 ; Dechezelles, 2017 ; Subra, 2017), positionnant les individus concernés à l'écart, donc, même s'ils ont eu ou gardent encore des liens avec certains dispositifs.

Parmi les travaux les plus intéressants, citons la thèse de Laura Seguin, qui s'est penchée sur les apprentissages acquis par les individus impliqués dans des dispositifs participatifs (Seguin, 2016). Partant du principe qu'il y a une filiation entre les pratiques des mouvements sociaux et des procédures participatives, elle a cherché à définir un « *modèle agonistique de démocratie délibérative* » qui serait à la jonction entre les deux champs. Ainsi, un des collectifs qu'elle a suivis a fait preuve d'hybridation dans son répertoire d'actions, entre les pratiques habituelles de la contestation et la participation aux structures instituées de concertation. Si certains membres du collectif en question ont pu revendiquer le souhait de procéder à des formes d'actions violentes – destruction, sabotage, actions qu'il n'est pas évident de qualifier de violentes – ils ont été réfrénés par le reste du groupe dans le but de conserver une forme de légitimité dans les instances officielles de participation. Pour autant, le collectif a continué ses activités militantes en dehors des cadres institués, ce qui nous éclaire sur plusieurs confusions fréquentes : mouvements sociaux et dispositifs de participation publique cohabitent plus que ne s'excluent les uns les autres (Neveu, 2011) ; sortir d'un dispositif institué ne renvoie pas nécessairement à un échec ou à une forme de violence vis-à-vis du dispositif – ce peut être, au contraire, la continuation du travail entamé, mais contraint par le dispositif, hors de ce dernier (Chambru, 2022) ; allant plus loin, les couples légalité/illégalité, licite/illicite, concertation/mouvements sociaux et non-violence/violence ne se recoupent absolument pas. Afin de mieux cerner de quoi il en retourne lorsque ces catégories imposantes sont convoquées, un effort de définition doit, de nouveau, être fait.

Détour lexical : radicalisation et violence, mise au point

Il est malaisé de se détacher des mots de l'époque qui, pour certains, deviennent autant de notions-réflexes assez malléables pour être employées dans des contextes bien différents. « Radicalisation » et, dans une moindre mesure car de nature différente, « violence », font partie de ces mots-là. Si nous souhaitons consacrer quelques lignes au premier, c'est que l'expression « radicalisation » est revenue à plusieurs reprises dans le cadrage préparatoire de cette étude et au cours de plusieurs séances du webinaire organisé par l'ICPC sur les « causes et effets des conflits autour des projets ». Pour étudier cette notion, ainsi que celle de « violence », et l'évolution récente de leurs usages, les travaux de Caroline Guibet Lafaye et de ses co-auteurs nous ont paru les plus éclairants. L'objet de

leurs recherches tient à l'élucidation de la violence politique. La chercheuse a mené de front des enquêtes textométriques dans la presse nationale française sur l'emploi du terme « radicalisation » ces soixante dernières années (Guibet Lafaye et Rapin, 2017 ; Guibet Lafaye, 2018) et des enquêtes qualitatives auprès de militant·es français·es qui ont fait partie de mouvements de gauche extra-parlementaires (Guibet Lafaye 2017), ainsi qu'auprès de militantes révolutionnaires ayant participé à des mouvements de lutte armée (Frénod et Guibet Lafaye, 2022).

Partons, d'abord, d'une définition souvent reprise de la notion de radicalisation. Elle émane du sociologue Farhad Khosrokhavar, spécialiste du terrorisme et du djihadisme : « *Par radicalisation, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social et culturel.* » (Khosrokhavar, 2019) Selon cette approche, la violence fait nécessairement partie du processus de radicalisation, compris comme une mise en conformité des actes avec une idéologie décrite comme « extrémiste ». Plus loin, l'auteur affirme en effet que la radicalisation est « *l'articulation entre une idéologie extrémiste et une action violente plus ou moins organisée* ». À première vue, cette définition semble bien éloignée de notre sujet, et pour cause : l'auteur de ces lignes se réfère quasiment essentiellement au terrorisme dans une forme soutenue par une justification religieuse. Difficile, dans ces termes, de pouvoir utiliser le même vocable pour des faits relevant au pire du chahut, de l'invective, de l'injure ou de la bousculade. Pour nous, l'emploi de cette expression est donc à ce stade inopérante.

Alors, pourquoi l'emploie-t-on ? Dans son étude diachronique à propos de la notion de radicalisation dans la presse française, Caroline Guibet Lafaye montre comment ce terme s'est imposé dans le discours médiatique et politique, les redéfinitions successives qui ont opéré et les effets de ce processus sur l'approche des phénomènes décrits. Selon elle, l'utilité du recours à cette notion n'a rien d'évident tant « *la variabilité des traits sémantiques du mot [...] en fait tantôt une composante opportune du lexique politique et journalistique, tantôt un élément heuristique de la terminologie des mouvements sociaux, tantôt cette prénotion obscurcissant le phénomène que l'on voudrait lui faire éclairer* » (Guibet Lafaye et Rapin, 2017, p. 128). Son approche textométrique met en évidence le fait que depuis 2011, « *les événements de la vie politique et sociale sont davantage appréhendés sous le prisme de la radicalisation* » (Guibet Lafaye et Rapin, 2017, p. 129). L'étude de notre corpus à cet aune n'est pas révélateur. Seules quelques rares mentions sont faites et encore, le mot prend une forme différente et son sens est plus tempéré : « *Même si des questions se posent aujourd'hui quant à la radicalité de certains de ces conflits, ils traduisent un mouvement plus large et plus profond de contestation sociale territorialisée* » indique par exemple Jean-Pierre Dziedzicki (Dziedzicki, 2015, p. 146).

En outre, Caroline Guibet Lafaye montre que les évolutions sémantiques récentes ont appauvri le sens donné précédemment à la notion de radicalisation, la liant intimement au terrorisme islamiste. Allant plus loin, elle montre que le sens a glissé d'une approche collective, liée à la promotion d'une idéologie politique, à une approche individuelle et dépolitisante, propice à une approche essentiellement psychologique et individuelles de cas qui répondraient à des profils-types et qui auraient basculés dans l'action violente. Les personnes décrites comme radicalisées ne sont plus considérées comme des adversaires, donc des sujets politiques, mes des ennemis, donc des objets à contrôler, désamorcer ou détruire (Guibet Lafaye, 2017)⁹. Elle ajoute, enfin, que « *la radicalisation n'apparaît plus seulement comme un processus pouvant déboucher sur la violence, mais semble devoir y conduire inéluctablement* » (Guibet Lafaye et Rapin, 2017, p. 144, les autrices soulignent).

9 Cette distinction entre adversaires et ennemis est d'ailleurs celle sur laquelle Chantal Mouffe fonde son élaboration théorique en faveur d'une démocratie radicale. Les adversaires reconnaissent leurs désaccords et travaillent à leur hégémonie pour s'imposer, tandis que les ennemis ne cherchent qu'à s'exclure mutuellement de la partie (Mouffe, 2016).

Pourquoi donc s'obstiner à employer un terme qui ne se rapporte pas au phénomène décrit ? Peut-être parce que ses différents sens, présents et passés, cohabitent. Ainsi, le recours à la notion de « radicalité » et son pendant « radicalisation » ont longtemps été liés à la description de mouvements politiques, syndicaux, partisans, puis extra-parlementaires, dans le sens de « durcissement » – d'un discours, d'une ligne, d'une stratégie d'action. Quelques articles de notre corpus témoignent de telles trajectoires. C'est ce que décrit Sarah Cambguilhem à propos de la contestation à l'encontre de l'installation d'un méthaniseur par un groupe de riverain·es. « *[L]e conflit se durcit très vite* » commence-t-elle, avant de décrire ce que cela recoupe : « *[...] des affiches et des tracts sont diffusés sur le marché, accrochés sur les portails des maisons du village, la Mairie est occupée à plusieurs reprises par les opposants qui réclament des réponses à leurs questions, des courriers sont envoyés par les commerçants de la Zone d'Activités au Maire de la commune, une pétition est lancée qui recueille près de 1350 signatures [...].* » (Cambguilhem, 2018, p. 166) Le durcissement n'est donc pas synonyme de violence. Affichage, tractage, pétitions et, dans une moindre mesure, occupation de lieux publics, sont des actions faisant parties du répertoire classique des mobilisations sociales.

Ensuite, le recours à l'expression « radicalisation » peut s'expliquer par le fait que la violence a une « *dimension performative* », comme l'indique le philosophe Yves Michaud, ce qui conduit à la considérer comme le résultat d'un processus qui, a posteriori, était inéluctable. En effet, « *caractériser quelque chose de violent, c'est lui attribuer une valeur et esquisser des actions. À travers elle, on agite une menace, on dénonce un péril ou, à l'inverse, on fait l'éloge d'une forme d'action.* » (Michaud, 2023) La violence et, avec elle, le comportement supposé d'individus ou de groupes, sont souvent anticipés, car craints, redoutés. C'est là une des dimensions des résultats de l'étude de notre corpus à l'aune de la violence. Nous le verrons, la mention de situations violentes est extrêmement rare. Cela peut traduire le fait qu'elles sont effectivement peu nombreuses dans le cadre de concertations publiques, bien qu'elles soient anticipées, ou alors qu'elles ne sont simplement pas étudiées. La violence, performative comme on l'a écrit plus haut, fait qu'on se prépare à sa venue.

Chercher la violence ?

La trace lexicale de la violence

Après avoir recensé les emplois des termes renvoyant à l'usage de la violence dans notre corpus, un premier résultat apparaît, évident : on trouve l'occurrence du terme dans une très faible proportion d'articles. L'étude précise des occurrences invite à une conclusion ferme : rien ne montre qu'il y a eu ces dernières années un accroissement des situations violentes dans le cadre de la participation publique. Au contraire, l'un des seuls chercheurs se penchant de près sur le sujet, André Torre, relève que « *contrairement à certains pays émergents, les conflits d'usage ne sont que rarement destructeurs ou ultra-violents [en France]* » (Torre, 2016, p. 24). Les exemples de conflits prenant des dimensions violentes – destruction, saccage, plus qu'atteintes physiques – se rencontrent essentiellement des contextes géographiques lointains, avec des problématiques sociales propres. Ainsi l'analyse comparative sur la place des conflits dans l'instauration d'aires marines protégées menée par Anne Cadoret et Jean-Eudes Beuret met en évidence une seule situation violente, survenue en Colombie. Et encore, la situation rapportée est à nuancer : si l'action décrite comme violente est « *le saccage des locaux* » d'un Parc national, il est rappelé que « *l'élément déclencheur est une intervention armée de la police pour interpeller des habitants qui coupaient de la mangrove* » (Cadoret et Beuret, 2022, p. 48).

Par ailleurs, il est révélateur que la plupart des mentions relevées des termes « violent », « violente », « violence » ou « violemment » ne sont quasiment jamais accompagnés de référence renvoyant à des cas précis. La lecture du rapport produit par Jean-Eudes Beuret et Anne Cadoret

intitulé *Retour d'expériences sur la concertation vue par les acteurs environnementaux et les élus locaux* en 2011 le montre assez bien : sur la centaine de page, huit occurrences d'un terme renvoie à la violence et seule une situation concrète est mentionnée – en l'occurrence un « *conflit très violent* » autour d'un projet de contournement routier (Beuret et Cadoret, 2011, p. 104). Bien plus, on use surtout de ces termes en tant qu'adjectif ou adverbe, pour qualifier et connoter une action plus que pour la décrire précisément. Ainsi reviennent souvent des expressions telles qu'« *un violent conflit* » (Cadoret, 2011 ; Guihéneuf, 2016 ; Baggioni, Cacciari, 2019), sans qu'on en sache plus sur ce que recoupe cette expression. Ailleurs, le recours au vocabulaire de la violence ajoute une potentialité à une situation type qui est simplement évoquée – « *parfois avec violence* » (Torre, 2011), « *voire violent* » (Seguin, 2015) – ou redoutée, « *au pire la violence* » (Guihéneuf, 2016) – sans cas d'étude accompagnant ces expressions.

Violence virtuelle ?

La violence est donc souvent virtuelle, c'est-à-dire pressentie, la plupart du temps évitée car évitable, mais néanmoins probable, donc crainte. La violence est théoriquement envisageable, de la part de l'opposition aux projets contestés mais, aussi, de la part des porteurs de projet. Elle n'est toutefois pas considérée avec le même sérieux. Dans un tableau récapitulatif, Laurent Mermet et *al.*, indiquent les forçages envisageables de la part des porteurs de projet, dans lesquels figure la catégorie « répression, passage à l'acte ». Ils commentent : « *ce critère fait parfois sourire, et nous n'en avons guère rencontré de manifestations flagrantes dans les études de cas mentionnées ici. Pourtant, il ne faut pas remonter très loin dans le temps, ni chercher longtemps des exemples étrangers, pour trouver des exemples d'interventions des forces de l'ordre pour disperser les manifestants opposés à la construction d'un ouvrage, ou de la réalisation de travaux en l'absence de déclaration d'utilité publique valide. Dans le principe, ce critère mérite sa place dans notre analyse, même s'il n'est souvent rencontré que sous des formes atténuées.* » (Mermet et *al.*, 2004, p. 9) Notons pour compléter que cette remarque est formulée dix ans avant l'opération César sur l'aéroport occupé de Notre-Dame-des-Landes et douze ans avant la mort d'un manifestant mobilisé contre le barrage de Sivens¹⁰. De telles situations, où il y a usage de la force publique à des fins d'expulsion ou de démantèlement, se sont multipliées pour contrevenir aux mobilisations adoptant l'occupation comme stratégie d'opposition (Déchezelles, 2018).

Cette violence virtuelle, redoutée, performative, aurait pu apparaître plus clairement dans les études portant précisément sur les élu·es, les médiateurs, les garants des concertations. En effet, Loïc Blondiaux rappelle que « *les animateurs de dispositifs participatifs se donnent pour objectif prioritaire l'instauration et la préservation des conditions d'une discussion apaisée contre toute forme de débordement ou d'affrontement violent* » (Blondiaux, 2008, p. 138-139). Toutefois, ni la livraison de la revue *Participations* consacrée aux élu·es (2020) ni le rapport déjà cité sur les retours d'expériences d'élus·es (Beuret et Cadoret, 2011) ne donnent d'exemple « *de débordement ou d'affrontement violent* ». Tout au plus, notons la mention de situations tendues dans quelques entretiens menés avec des praticien·nes du dialogue territorial (Riegel, 2018b) ou sous la forme des outils sommes toutes habituels de la protestation citoyenne, c'est-à-dire « *chahut, huées, banderoles* » (Clarimont, 2020).

Déborder la concertation, est-ce violent ? Un usage prudent de quelques cas limites

Peut-on décrire ces manifestation d'un désaccord comme autant de manifestation violente d'un conflit déjà présent ? L'utilisation de l'adjectif « violent » pourrait le faire penser en première instance. Mickaël Chambru décrit ainsi des « *tensions [...] d'autant plus violentes qu'elles ont été*

10 On pourrait ajouter une longue liste d'oppositions à des projets d'aménagement usant de l'occupation comme stratégie privilégiée : Roybon en Isère, l'Amassada en Aveyron, Les Vaïtes à Besançon, le Carnet en Loire-Atlantique, les Lentillères à Dijon...

jusqu'alors occultées et qu'elles s'expriment ici en étant intriquées avec d'autres problématiques » dans le cadre des « *débordements protestataires de la mouvance antinucléaire* » (Chambru, 2015, p. 67). Ne nous y trompons pas : ce cas-limite – toutes les concertations ne ressemblent pas à celles qui sont menés au sujet de l'énergie électro-nucléaire ou des déchets radioactifs – ne saurait être réduit à l'opposition en bloc du mouvement antinucléaire contre l'idée même de concertation. Bien plus, ce même auteur rappelle comment la mouvance antinucléaire compose avec les différents outils qui lui sont à disposition afin de construire un « *activisme délibératif* » qui forcerait les pouvoirs publics à mettre en œuvre une véritable concertation (Chambru, 2022). Mickaël Chambru invite à « *dépasser dans l'analyse l'opposition abstraite entre conflit et participation* » parce que « *elle ne correspond pas aux pratiques des mouvements sociaux* » qui, eux, « *adaptent leurs actions en fonction du degré de rejet par leurs adversaires des normes délibératives* » (Chambru, 2022, p. 72-73).

Ainsi, ce serait le simple fait de déborder les dispositifs institués de concertation – les forcer, leur faire violence, en un sens – qui serait susceptible d'être perçu comme une forme de brusque rejet de la part des porteurs de projet ou des professionnel·les de la participation publique. Une mention singulière du terme « violence » vient ici renforcer cette idée : il s'agit d'une citation souvent reprise du philosophe allemand J. Habermas qui définit l'agir communicationnel, au socle de sa conception de la démocratie délibérative. Ce dernier argue que, dans le cadre d'une délivération, doit triompher « *la force sans violence du discours argumentatif* » (dans Chambru, 2018). Si on en reste à ce cadre minimal de la discussion, il est vrai que tout ce qui s'écarte d'une discussion policée dans le cadre d'un dispositif délibératif sera considéré comme violent d'une manière ou d'une autre. Le cadre aura été forcé, comme on force un coffre-fort. Il nous semble en définitive que les fondements conceptuels d'une certaine conception de la démocratie délibérative qui soutiennent, en partie, la participation publique institutionnalisée, ne supportent pas d'écart, assimilé derechef à un débordement.

Plus largement, c'est l'étude de quelques cas emblématiques qui ont donné lieu à des affrontements mêlant défenseurs de projets d'aménagement, opposant·es à ces derniers et forces de l'ordre qui nous montre le mieux l'intensification graduelle d'une conflictualité initiale. Pour exceptionnels qu'ils sont, ces cas-limites sont intéressants à plus d'un titre : ils exacerbent les positions des acteurs en présence, ce qui rend plus lisible les positions de chacun ; ils présentent plus de sources à disposition de la recherche académique qui, soit est embarquée, soit s'élabore *a posteriori* ; ils nourrissent le discours médiatique, politique et, on l'a vu, législatif. Les modifications de la loi, motivées par des cas extraordinaires, s'appliquent ensuite à toutes les situations plus ordinaires – c'est-à-dire à toutes et à tous.

La lecture précise des textes produits pendant et après les mobilisations contre le barrage de Sivens (Pelletier, 2015 ; Bès, 2015 ; Berlan, 2016) prennent le contre-pied des récits qui ont saturé l'espace médiatique au même moment et montrent une complexité que ces mêmes récits n'ont pas suggérée. D'abord, Marie Pierre Bès et *al.* font une mise au point sur l'usage de la violence : « *Il a souvent été avancé par les autorités que les opposants au projet de barrage, notamment les "Zadistes", avaient fait preuve de violence sur les forces de l'ordre. Ce fut peut-être le cas en certaines occasions, mais nous avons surtout observé que les opposants exposèrent leur propre corps à la violence policière.* » (Bès et *al.*, 2015, p. 9). À cela s'est ajouté la présence de « milices » autonomes pour défendre le site de manifestant·es qui, d'un bout à l'autre de la mobilisation, ont revendiqué des actions de désobéissance civile non-violente. Ensuite, le philosophe Aurélien Berlan, également partie prenante de l'opposition, a mis en évidence la « *division implicite du travail militant* » (Berlan, 2016, p. 112) entre les participant·es aux dispositifs de concertation, axant leur argumentation sur leur expertise, et ceux choisissant de quitter ces dispositifs pour déplacer le rapport de force autour d'un terrain occupé. Ces deux pôles, qu'il appelle « cogestion » et « contestation », sont selon lui les deux bornes d'un continuum entre lesquels la plupart des

militant·es oscillent constamment. Il décrit ensuite comment des tensions sont nées entre ces deux pôles, et se sont accrues à mesure que la répression se faisait de plus en plus prégnante, au point d'arriver à la mort d'un manifestant, jusqu'à ce que « *la carotte participative pour les cogestionnaires et le bâton fascistoïde pour les contestataires* » sonne le glas de la mobilisation (Berlan, 2016, p. 121). La violence, dans ce cas précis, aurait pu être évitée. Elle est apparue, après coup, comme inéluctable face à l'absence de dialogue des porteurs de projet. Par ailleurs, elle a émané principalement des dépositaires de la force publique, responsables d'un homicide.

Introuvable radicalité

Après avoir cherché la violence dans notre corpus, nous avons traqué de manière systématique les phrases contenant les termes « radical », « radicaux », radicalité », « radicalisation », ainsi que les expressions commençant par « montée », pensant trouver les traces d'une intensification de la conflictualité. Ces recherches n'ont pas donné lieu à des résultats significatifs. Le recours au vocabulaire de la radicalité est capté par une conception particulière de la démocratie – « démocratie directe », « démocratie radicale », « radicalisation de la démocratie » –, tandis que l'application de ce terme à des individus ou des situation est extrêmement rare. Pour ce qui est de l'expression « montée en », il est fait mention dans quelques publications, comme dans celle d'André Torre citée précédemment (Torre, 2011), de la « *montée en puissance de la conflictualité* » (Cadoret, 2017, p. 18), sans que l'on sache très bien ce que ça recoupe. Sinon, l'expression renvoie surtout à une stratégie ou volonté de « *montée en généralité* » de la part des collectifs d'opposition à des projets pour sortir de l'assignation à la défense d'intérêts privés et vicinaux (Mélé et Neveu, 2019).

Nous proposons, à l'issue de ce parcours, une conclusion partielle en deux points. D'abord, la recherche académique sur la participation publique s'est très peu interrogée sur les situations violentes intervenues au sein de dispositifs de concertation. Que ces situations soient nombreuses ou qu'elles soient rares, on ne peut l'attester tant qu'une étude portant précisément n'aura pas été conduite. Ensuite, les rares mentions de situation de violence ne surviennent pas, à quelques exceptions près, dans le cadre de concertations, mais sur leurs bords, à la marge, quand la concertation est considérée comme fermée par des opposant·es au projet en question (Chambru, 2018) ou quand la puissance publique fait intervenir les forces de l'ordre pour réprimer des occupations illégales ou des manifestations interdites (Berlan, 2016).

Il semblerait donc que la violence a été d'emblée mise à l'écart de la concertation, que ce soit dans les recherches à son endroit, ou de la part des participant·es, ainsi que le remarque Laura Seguin à propos d'un collectif d'opposition à un projet d'extraction de gaz de schiste en Ardèche (Seguin, 2016). Dans une étude sur le recours aux injures dans les arènes publiques, Claire Oger ne dit pas autre chose : « *Ces réflexions [sur la participation], qu'elles soient plutôt normatives ou plutôt sociologiques, excluent d'emblée le recours à l'injure ou à la violence verbale comme telles : quels que soient les fondements et les représentations proposées de l'échange des points de vue, celui-ci exclue non seulement l'agression, mais aussi toute forme de coercition, ainsi que le marchandage, la promesse ou la menace, et même la négociation.* » (Oger, 2012, p. 7)

La violence est disqualifiée quand le conflit, lui, reste bienvenu, ou du moins toléré, dès lors que les mauvaises façon de donner libre court à son opposition – aux premières desquelles se trouve la violence verbale et physique – sont laissés à la porte de la concertation. Cette mise à l'écart – la violence n'a pas sa place ici – n'a pas conduit à mener des recherches à son sujet. Pour autant, peut-on dire qu'elle n'existe pas, ou seulement à la marge ? Cela contreviendrait avec les intuitions des commanditaires de cette note et avec les expériences des enquêté·es de l'étude menée en 2022. Alors quoi ? Ce qui est en jeu, peut-être, est d'une part ce qu'on entend collectivement par violence, sa place dans les projets d'aménagement et plus singulièrement dans les dispositifs de concertation

ainsi que, d'autre part, la manière dont des situations violentes sont perçues à l'échelle individuelle dans le cadre très précis d'une concertation. La notion de perception nous envoie vers un dernier élément à prendre en compte dans cette étude : la place des émotions individuelles dans le cadre de la participation publique.

Des collectifs organisés aux individus : violence des émotions et force de l'attachement

De même que les réactions violentes, les émotions se doivent d'être contenues dans le cadre des dispositifs de participation publique. Ça n'est pas étonnant : les emportements, débordements et autres manifestations émotionnelles exacerbées sont, par définition, incontrôlées – donc difficilement gérables. Les émotions ont été peu étudiées à propos de l'objet qui nous occupe. Pourtant, la lecture des rares articles où cette dimension est abordée, de manière frontale ou de biais, nous ont convaincu qu'il y avait là un aspect essentiel pour notre sujet. Ainsi, Caroline Guibet Lafaye a montré en quoi la colère pouvait être un vecteur conduisant à des formes de violence politique, émotion qu'il convient de rapprocher avec un sentiment intime autant que collectif, celui de l'injustice (Guibet Lafaye, 2017). Si les individus sont mus, en parties, par des élaborations idéologiques, théoriques, ils sont aussi portés par des affects et, inversement, les affects seuls ne guident pas l'action. Cette hybridation forme ce que Philippe Corcuff nomme, à la suite de l'historienne Sophie Wahnich, une « *raison sensible* », c'est-à-dire faite « *des accrochages diversifiés entre des logiques émotionnelles et du réfléchi* » (Corcuff, 2019). La mention de cette notion nous font penser qu'il serait bon de mêler les approches qui cherchent à expliquer la conflictualité par des éléments collectifs (Dziedzicki, 2015) avec des éléments individuels, qui peuvent être soulignés par la psychologie, les sciences de l'information et de la communication ou à la démarche ethnographique. Le recours aux émotions est utile aussi bien pour observer les réactions des participant·es que celles des porteurs de projets ou des garants des dispositifs de participation publique.

Ainsi, Stéphanie Dechezelles montre que les commissaires enquêteurs doivent procéder à un « travail émotionnel » dans le cadre des conflits auxquels ils assistent, autant pour gérer les émotions qu'ils observent et reçoivent que pour contrôler les leurs (Dechezelles, 2018). Les enquêtes publiques sont, écrit l'autrice, des « *contextes à haute intensité affectuelles* » pour tous les protagonistes. On retrouve chez les commissaires enquêteurs impliqués dans cette étude la même « neutralité militante » que celle revendiquée par les tenants du dialogue territorial (Riegel, 2018a). Néanmoins, si dans le cas du dialogue territorial les émotions sont abordées, ne serait-ce que dans des boîtes à outils à disposition des praticien·nes¹¹, pour les commissaires enquêteurs, « *les émotions susceptibles d'émerger des rencontres avec le public, en particulier les opposants aux projets, et leur modalité de régulation font l'objet d'un silence criant* » (Dechezelles, 2018). Et parfois, le « *bel échafaudage émotionnel* » des parties prenantes s'effondre. Prenant appui sur une concertation menée dans un village sur un projet éolien, l'autrice montre que dans ce cas des inimitiés, tensions, atteintes aux biens et insultes peuvent survenir.

Suivant les mêmes pistes, Hervé Lanotte et David ont étudié les dimensions émotionnelles de l'engagement militant – et du désengagement – autour de l'opposition à un projet de méthaniseur, « *dernier avatar en date des problèmes d'acceptabilité sociale* » (Lanotte et Rossi, 2022, p. 22). Ils mobilisent la théorie de la résistance éclairée formulée par Léa Sébastien (Sébastien, 2013) pour mettre en avant, aux côtés de capitaux mobilisables pour s'engager, des émotions mobilisatrices (méfiance, peur, dégoût, injustice) qui peuvent renforcer comme désamorcer la protestation. Ainsi, on s'aperçoit que les leviers individuels sont proches des leviers collectifs et qu'ils résident dans une appréhension conjointement sensible et réfléchie des situations affrontées. À cet égard, l'attachement au lieu, mis en évidence comme étant l'un des aspects propice à une mobilisation

11 Philippe Barret, « Gérer les moments difficiles en réunion », comedie.org [en ligne].

forte de la part des habitant·es d'un territoire, est un élément partagé par une communauté formée par la proximité géographique, vecteur d'émotions mobilisatrices (Cadoret, 2017 ; Lanotte et Rossi, 2022 ; Sébastien, 2022).

Pour finir, notons qu'il serait intéressant d'étudier la « raison sensible » à l'œuvre chez les praticien·nes de la concertation, les émotions en présence lors de leurs interventions et le travail produit sur ces dernières sur le moment et *a posteriori*. Pour elles et eux, que veulent dire conflit, violence ? Quelle proximité avec le sentiment d'être débordé, désarçonné, déconcerté ? Quelles sont les mots que les praticien·nes emploieraient pour caractériser ces situations après les avoir vécu ? Si le questionnaire proposé par l'ICPC est une première pierre dans ce questionnement, il serait certainement fertile d'entamer une recherche qualitative, avec des questions ouvertes qui ne reconduiraient pas les écueils lexicaux que nous avons pointé plus haut.

*

Ouverture critique. Pour une approche conjointe de la participation publique et des mouvements sociaux à l'aune de la raison sensible

Les articles et rapports étudiés ne mettent en évidence qu'une rare et très restreinte violence dans le cadre des dispositifs de participation publique. La lecture de ce corpus, la compréhension que nous avons eu des termes de la commande, nous ont conduit à interroger quelques éléments clés, des notions que nous pensions trouver nombreuses, mais dont l'usage s'est révélé pauvre et hétérogène. Si certains auteurs ont constaté « *une montée de la contestation et de la conflictualité* » (Torre, 2011, p. 120) ou une « *montée contestataire* » (Claeys-Mekdade, 2006), c'est le plus souvent en manquant d'étayer l'assertion, ou dans le but de décrire une dynamique passée qui a conduit à une réaction institutionnelle. Aucun article ne conclut à un durcissement des conflits autre que très circonstancié au sein même des processus de participation publique.

Par contre, il est remarquable que les mouvements sociaux environnementaux, eux, ont trouvé des formes d'expression inédites, dans leur forme ou leur intensité, ces dix dernières années, au point de modifier la législation. Nombreux et nombreuses sont les chercheur·euses appelant ainsi à une approche conjointe des processus participatifs conflictuels et des mouvements sociaux qui, souvent, les accompagnent (Neveu, 2011 ; Seguin, 2016 ; Chambru 2022). L'étude qualitative de profils hybrides, à l'intersection entre différentes pratiques contestataires pourrait s'avérer en cela intéressante. La proximité entre le fonctionnement interne d'associations, de collectifs, et le fonctionnement ritualisé, institutionnalisé, des dispositifs de concertation a été remarqué (Seguin, 2016). Alors, plutôt que de les distinguer artificiellement, peut-être faut-il mieux les saisir ensemble. Les praticien·nes de la concertation répondraient sans doute : « ça n'est pas notre travail ». Peut-être est-ce dans ce cas celui des chercheurs et des chercheuses que de les informer sur les contextes dans lesquels ils interviennent ? Les recherches portant sur la participation publique devraient considérer le contexte territorial dans lequel les dispositifs de concertation s'inscrivent, afin que les praticien·nes puissent être informé·s des formes de participation qui sortent des cadres institutionnalisés.

Une ultime question persiste : entre science et pratique, comment s'adresse-t-on depuis une communauté avec des contours définis, des pratiques et un langage partagés, à une autre communauté, celle-ci très différente ? Cette question nous semble d'autant plus importante que les destinataires de cette note ne sont pas nécessairement des pairs, mais des professionnel·les des concertations publiques, dont le quotidien a été assez déstabilisé ces dernières années pour qu'une somme d'expériences individuelles donne lieu à un dispositif d'information et de recherche collectif. C'est une question encore ouverte.

BIBLIOGRAPHIE

Baggioni, Vincent. « Éviter la conflictualité des opérations d'aménagement : un savoir-faire des équipes-projets ? Étude comparative de deux parcs solaires ». *Participations*, 10, n° 3 (2014), 121-150.

———. « Les élus locaux dans les processus de concertation en environnement : la participation, facteur de renouveau pour la représentation ? », 2009 [en ligne].

Baggioni, Vincent, et Joseph Cacciari. « La fabrication de l'« acceptabilité sociale » des parcs photovoltaïques au sol ». *Espaces et sociétés*, 178, n° 3 (2019), 137-156.

Barbier, Rémi, et Alain Nadaï. « Acceptabilité sociale : partager l'embarras ». *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 15, n° 3 (2015).

Barbier, R, Jobert, A. (2023). « Acceptabilité ». Dans G. Petit, L. Blondiaux, I. Casillo, J.-M. Fourniau, G. Gourgues, S. Hayat, R. Lefebvre, S. Rui, S. Wojcik, & J. Zetlaoui-Léger (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*, DicoPart (2ème édition). GIS Démocratie et Participation.

Berger, Mathieu, et Julien Charles. « Persona non grata. Au seuil de la participation ». *Participations*, vol. 9, n° 2 (2014), p. 5-36.

Berlan, Aurélien. « Entre contestation et cogestion, les luttes territoriales face à l'État. Le cas de la lutte contre le barrage du Testet à Sivens ». *Écologie & politique*, vol. 53, n° 2 (2016), p. 105-128.

Berthomé, K. (2013). « Concertation ». Dans I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*, DicoPart (1ère édition). GIS Démocratie et Participation.

Bès, Marie-Pierre, Frédérique Blot, et Pascal Ducourneau. « Sivens : quand le dialogue devient impossible. Chronique d'un drame annoncé ». *Justice spatiale/spatial justice*, n° 8 (2015).

Besse, Genevière, Maryline Simoné et Philippe Viroulaud. *Contribution au bilan de la réforme des procédures d'information et de participation du public de 2016*. Rapport pour le Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), avril 2020.

Beuret, Jean-Eudes. « La confiance est-elle négociable ? La construction d'un intérêt général territorialisé pour l'acceptation des parcs éoliens offshore de Saint Brieuc et Saint Nazaire ». *Géographie, économie, société*, vol. 18, n° 3 (2016), p. 335-358.

———. « Mieux définir la concertation : du pourquoi au comment ». *Négociations*, vol. 17, n° 1 (2012), p. 81-86.

Beuret, Jean-Eudes, et Anne Cadoret. « De l'analyse des conflits à l'étude des systèmes conflictuels : l'exemple des conflits environnementaux et territoriaux dans les trois plus grands ports maritimes français (Marseille-Fos, Le Havre et Dunkerque) ». *Géographie, économie, société*, vol. 16, n° 2 (2014), p. 207-231.

———. « Retour d'expériences sur la concertation vue par les acteurs environnementaux et les élus locaux ». Report. ADEME, 2011.

Beuret, Jean-Eudes, Anne Cadoret, et H  l  ne Rey-Valette. « D  veloppement durable en zones c  ti  res : comment territorialiser l'int  r  t g  n  ral environnemental ? Un cadre d'analyse ». *D  veloppement durable et territoires.   conomie, g  ographie, politique, droit, sociologie*, vol. 7, n   3 (2016).

Blondiaux, Lo  c. « D  mocratie d  lib  rative vs. d  mocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les th  ories et les pratiques de participation contemporaines ». *Raisons politiques*, vol. 30, n   2 (2008), p. 131-147.

———. « Le participatif en actes : quel avenir pour l'injonction    la participation ? » *Questions de communication*, vol. 41 (2022), p. 73-86.

Blondiaux, Lo  c, et Jean-Michel Fourniau. « Un bilan des recherches sur la participation du public en d  mocratie : beaucoup de bruit pour rien ? » *Participations*, vol. 1, n   1 (2011), p. 8-35.

Blondiaux, Lo  c, et Yves Sintomer. « L'imp  ratif d  lib  ratif ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 15, n   57 (2002), p. 17-35.

Bobbio, Luigi, et Patrice Mel  . « Introduction. Les relations paradoxales entre conflit et participation ». *Participations*, vol. 13, n   3 (2015), p. 7-33.

Bobbio, Luigi, Patrice Mel  , et Vicente Ugalde. *Entre conflit et concertation : g  rer les d  chets en France, en Italie et au Mexique*. Lyon, France, ENS   ditions, 2016.

Boissonade, J  r  me, R  mi Barbier, Tom Bauler, Marie-Jos   Fortin, Yann Fournis, Fr  d  rick Lemarchand, et Emmanuel Raufflet. « Mettre    l'  preuve l'acceptabilit   sociale ». *VertigO – la revue   lectronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n   1 (2016).

Bourdin, S  bastien. « Concertation, localisation, financements. Analyse des d  terminants du d  ploiement de la m  thanisation dans le Grand-Ouest fran  ais ». *  conomie rurale*, vol. 373, n   3 (2020), p. 61-77.

———. « Le NIMBY ne suffit plus !   tude de l'acceptabilit   sociale des projets de m  thanisation ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de g  ographie politique et de g  opolitique*, n   38 (2020).

Bourdin, S  bastien, Philippe Jeanne, et Fran  ois Raulin. « “La m  thanisation, oui, mais pas chez moi !” Une analyse du discours des acteurs dans la presse quotidienne r  gionale ». *Natures Sciences Soci  t  s*, vol. 28, n   2 (2020), p.145-158.

Cadoret, Anne. « Analyse des processus conflictuels ». *L'Espace g  ographique*, vol. 40, n   3 (2011), p. 231-244.

———. « L'attachement aux lieux dans les conflits li  s    l'environnement sur le littoral : une ressource pour leur r  gulation ». *VertigO – la revue   lectronique en sciences de l'environnement*, vol. 17, n   1 (2017).

———. « Quelle durabilit   des formes de r  gulation des conflits littoraux ? » *VertigO - la revue   lectronique en sciences de l'environnement*, Hors-s  rie n   9 (2011).

Cadoret, Anne, et Jean-Eudes Beuret. « Les conflits, freins et leviers pour l'ancrage territorial des aires marines prot  g  es : une analyse comparative internationale ». *Annales de g  ographie*, vol.

746, n° 4 (2022), p. 32-60.

Cadore, Anne, Ségolène Darly, Thierry Kirat, et Valérie Lavaud-Letilleul. « Conflits d'usage littoraux et intérieurs : une géographie du contentieux de seconde instance dans le département de l'Hérault ». *Noroi. Environnement, aménagement, société*, vol. 225 (2012), p. 29-46.

Camguilhem, Sarah. « Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques ». *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 18/3A, n° S1 (2018), p. 161-170.

Carlino, Vincent. « Temporalités de la controverse sur le nucléaire en Lorraine ». *Questions de communication*, n° 34 (2018), p. 155-172.

Chambro, Mikael. « Débats publics et mouvements sociaux : les enjeux normatifs des débordements protestataires de la mouvance antinucléaire ». In *À l'assemblée comme au théâtre. Pratiques délibératives des anciens, perceptions et résonances modernes*, par Noémie Villacèque, p. 293-305. Presses universitaires de Rennes, 2018.

———. « Débattre de l'énergie électronucléaire ? Conflictualités, participation et activisme délibératif des mouvements sociaux ». *Les Enjeux de l'information et de la communication* 23, n° 2A (2022).

Chambro, Mikaël. « L'utopie délibérative de la mouvance antinucléaire et les paradoxes de son expérimentation ». *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, n° 48 (2015), p. 61-72.

Chelzen, Hélène, et Anne Jégou. « À la recherche de l'habitant dans les dispositifs participatifs de projets urbains durables en région parisienne : les éclairages de l'observation participante ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 6, n° 2 (2015).

Claeys-Mekdade, Cécilia. « La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État... et le sociologue ». *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 7, n° 3 (2006).

Clarimont, Sylvie. « Quand le débat public échoue à prévenir le conflit : retour sur la contestation d'un projet industriel de transition énergétique dans les Landes (France) ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, vol. 42 (2021).
<https://doi.org/10.4000/espacepolitique.9113>.

Corcuff, Philippe. « Opinion, raison et émotions ». *Communication. Information médias théories pratiques*, n° Vol. 36/2 (15 juillet 2019). <https://doi.org/10.4000/communication.10617>.

Dechezelles, Stéphanie. « Composer avec les affects en enquête publique. Le travail émotionnel dans les conflits autour de projets éoliens terrestres en France ». In *La démocratie des émotions*, 167-92. Coll. Nouveaux Débats. Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

Dechezelles, Stéphanie, et Maurice Olive. « Introduction. Lieux familiers, lieux disputés – dynamiques des mobilisations localisées ». *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 238-239 (2016), p. 7-21.

Dziedzicki, Jean-Marc. « Quelles réponses aux conflits d'aménagement ? De la participation publique à la concertation ». *Participations*, vol. 13, n° 3 (2015), p. 145-170.

Dziedzicki, Jean-Marc, et Laura Michel. « Le tiers-garant de la concertation entre participation publique et gouvernance territoriale ». *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 40, n° 2 (2017).

Flaminio, Silvia, et Yves-François Le Lay. « Vers la construction d'un capital environnemental par la lutte contre un projet d'aménagement ? Le barrage de Loyettes (Rhône-Alpes) ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 8, n° 3 (2017).

Flanquart, Hervé. « Nous sommes tous des nimbystes : plaidoyer pour l'utilisation de la notion d'acceptabilité sociale ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 11, n° 3 (2020).

Frénod, Alexandra, et Caroline Compilateur Guibet Lafaye. « *On ne va pas y aller avec des fleurs* ». Marseille, France, Hors d'atteinte, 2022.

Gourgues, Guillaume. « Participation : trajectoire d'une dépolitisation ». *Revue Projet*, vol. 363, n° 2 (2018), p. 21-28.

Gourgues, Guillaume, Sandrine Rui, et Sezin Topçu. « Gouvernamentalité et participation. Lectures critiques ». *Participations*, vol. 6, n° 2 (2013), p. 5-33.

Gourgues, G, Petit, G. (2022). « Dispositifs participatifs ». Dans G. Petit, L. Blondiaux, I. Casillo, J.-M. Fourniau, G. Gourgues, S. Hayat, R. Lefebvre, S. Rui, S. Wojcik, & J. Zetlaoui-Léger (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*, DicoPart (2ème édition). GIS Démocratie et Participation.

Guibet Lafaye, Caroline. « Engagement radical, extrême ou violent : basculement ou “continuation de soi ?” » *Sens public*, 2017.

———. « “Choc moral”, émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ? » *Klesis – Revue philosophique*, vol. 37 (2017).

———. « Radicalisation : de l'adversaire à l'ennemi ». *Regards sociologiques*, n° 53-54 (2018), p. 169-192.

Guibet Lafaye, Caroline, et Ami-Jacques Rapin. « La “radicalisation”. Individualisation et dépolitisation d'une notion ». *Politiques de communication*, vol. 8, n° 1 (2017), p. 127-154.

Guihéneuf, Pierre-Yves. *Garantir la concertation*. Paris, France, Éditions Charles Léopold Mayer, 2016.

Kermagoret, Charlène, Harold Levrel, et Antoine Carlier. « La compensation au service de l'acceptabilité sociale : un état de l'art des apports empiriques et du débat scientifique ». *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 15, n° 3 (2015).

Khosrokhavar, Farhad. *Radicalisation*. Paris, France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2017.

Lanotte, Hervé, et David Rossi. « Résistance éclairée et émotions : comprendre l'opposition à l'implantation d'un méthaniseur industriel par les récits de vie ». *Économie rurale*, vol. 381, n° 3 (2022), p. 21-37.

Laslaz, Lionel. « La charte ou les apories de la concertation ». *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 20, n° 1 (2020).

Martinais, Emmanuel. « Le conflit comme mode de participation. Les habitants contestataires de la politique de prévention des risques industriels ». *Participations*, vol. 13, n° 3 (2015), p. 89-117.

Mazeaud, Alice, et Magali Nonjon. « De la cause au marché de la démocratie participative ». *Agone*, vol. 56, n° 1 (2015), p. 135-152.

Melé, Patrice, et Catherine Neveu. « Rapports à l'espace et formes d'engagement. Attachements, territorialisation, échelles d'action ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n° 38 (2020).

Mermet, Laurent. « Que peut-on encore attendre de la concertation pour l'action environnementale ? » In *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, p. 17-33. De Boeck Supérieur, 2015.

Mermet, Laurent, Isabelle Dubien, Alexandre Emerit, et Yann Laurans. « Les porteurs de projets face à leurs opposants : six critères pour évaluer la concertation en aménagement ». *Politiques et Management Public*, vol. 22, n° 1 (2004), p. 1-22.

Michaud, Yves. *La violence*. Paris, France, Que sais-je ?, 2023.

Mouffe, Chantal. *L'illusion du consensus*. Paris, France, Albin Michel, 2016.

Neveu, Catherine. « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? » *Participations*, vol. 1, n° 1 (2011): 186-209.

Nonjon, Magali. « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante ». *Politix*, vol. 70, n° 2 (2005), p. 89-112.

Oger, Claire. « La conflictualité en discours : le recours à l'injure dans les arènes publiques ». *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 8 (2012).

Oiry, Annaïg. « Conflits et stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables sur le littoral français ». *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 15, n° 3 (2015).

Pech, Pierre, Cécile Gauthier, Justine Muller, Delphine Giney, et Hélène Sirota-Chelzen. « L'habitant et son territoire dans les procédures d'aménagement : l'exemple de projets éoliens dans l'Allier et dans le Vaucluse, France ». *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 21, n° 2 (2021), p. 1-19.

Pelletier, Philippe. « Sivens, le déménagement du territoire en France ». *Justice spatiale/spatial justice*, n° 7 (2015).

Petit, Guillaume. « Les élu·es aiment-elles et ils la démocratie ? » *Participations*, vol. 26-27, n° 1-2 (2020), p. 7-40.

Raufflet, Emmanuel. « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient ». *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 14, n° 2 (2014).

Riegel, Julie. « Le dialogue territorial au risque de l'écologie ? Traces et effets d'une concertation entre aménagements hydrauliques et restauration écologique ». *Participations*, vol. 20, n° 1 (2018), p. 173-198.

———. « Une neutralité militante : les médiateurs du dialogue territorial ». *Terrains/Théories*, n° 9 (2018).

Sébastien, Léa. « La force de l'attachement dans l'engagement : évolution et politisation des attachements aux lieux dans les conflits d'aménagement ». *Géographie, économie, société*, vol. 24, n° 1 (2022), p. 69-102.

———. « Le nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France ». *Sociologies pratiques*, vol. 27, n° 2 (2013), p. 145-165.

———. « Résistance aux grands projets et émergence d'un capital politique, le cas des déchets ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n° 34 (2018).

Seguin, Laura. « Entre conflit et participation : double apprentissage dans un mini-public et un mouvement de contestation ». *Participations*, vol. 13, n° 3 (2015), p. 63-88.

———. « Les apprentissages de la participation. Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire. » Thèse, Université François Rabelais – Tours, 2016.

Subra, Philippe. « De Notre-Dame-des-Landes à Bure, la folle décennie des “zones à défendre” (2008-2017) ». *Hérodote*, vol. 165, n° 2 (2017), p. 11-30.

Tarragoni, Federico. « Introduction : Le temps du conflit démocratique ». *Participations*, vol. 31, n° 3 (2021), p. 7-25.

Torre, André. « Du bon usage des conflits ! L'expression des désaccords au cœur des dynamiques territoriales ». *Métropolitiques.eu*, 2011.

Torre, André, Thierry Kirat, Romain Melot, et Hai Vu Pham. « Les conflits d'usage et de voisinage de l'espace. Bilan d'un programme de recherche pluridisciplinaire ». *L'Information géographique*, vol. 80, n° 4 (2016), p. 8-29.

Torre, André, Romain Melot, Luc Bossuet, Anne Cadoret, Armelle Caron, Ségolène Darly, Philippe Jeanneaux, Thierry Kirat, et Hai Pham. « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Éléments de méthode et de repérage ». *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 1 (2010).

Valette, Élodie. « Intégration environnementale de l'éolien et régulation locale des conflits : l'action des collectivités territoriales dans l'Aude (France). » *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 6, n° 3 (2005).